

Dossier Transrural

N° 361
1^{er} JUIL
2008

Favoriser l'installation en agriculture, un choix politique

Le nombre d'agriculteurs continue de diminuer, les installations restant largement inférieures aux départs. La vague des forts départs à la retraite étant passée, cette baisse devrait donc ralentir. Les prévisions nous indiquent une perspective sombre de 300 000 agriculteurs professionnels à l'horizon 2015. Si depuis longtemps l'agriculture n'est plus une source importante d'emplois dans notre pays, il ne faut pas oublier que l'érosion du nombre d'agriculteurs



s'accompagne d'une augmentation de la taille moyenne des exploitations. Le modèle de développement agricole choisi jusqu'à présent ne s'est que peu préoccupé de l'emploi agricole, lui préférant notamment celui offert par les industries agro-alimentaires. Or, le choix politique d'une agriculture qui emploie et offre des métiers attrayants peut être fait. Des systèmes de production allant dans ce sens sont expérimentés par des réseaux d'agriculteurs. N'oublions pas que la baisse du nombre d'agriculteurs

a des conséquences sur les paysages, la diversité des produits, la vie des territoires ruraux.

Sans oublier les questions liées au foncier, à l'habitat et à l'évolution des marchés, majeures lorsqu'il s'agit d'installation, ce dossier se penche sur l'actualité du dispositif national d'aide à l'installation (pII-III) et à celle de l'enseignement agricole (pIV-V). Il fait également écho à des initiatives originales d'accompagnement à l'installation (pVI, VII et VIII).

Dossier réalisé en partenariat avec la Fédération nationale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FNCivam) et du collectif INPACT (Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale), composé de l'InterAfocg, l'AFIP, la FADEAR, la FNAB et la FNCivam et le Réseau agriculture durable.

Crédit photo : Pascal Aimar/Tendance floue

L'aide nationale à l'installation un temps en retard

Une réforme du dispositif national d'aide à l'installation est censée permettre l'accès à un plus grand nombre de bénéficiaires. Mais le ministère de l'Agriculture, en collaboration étroite avec le syndicat majoritaire, peine à s'ouvrir à de nouvelles formes d'installation.

Le dispositif national d'aide et d'accompagnement à l'installation agricole est en cours de réforme. Il doit bientôt voir la création d'un point unique d'accueil des candidats, dans le cadre de la mise en place du Plan de professionnalisation personnalisé (PPP). Cette évolution s'effectue après treize années de mise en œuvre de la «Charte à l'installation», qui a notamment instauré la création des points infos installation. Au vu du bilan de cette politique où le nombre d'installations annuelles aidées est passé de plus de 8000 en 1995 à 6000 ces dernières années tandis que celui des installations non aidées ne cessait de progresser, il était grand temps de revoir le dispositif.

La définition de ce nouveau dispositif a donné lieu à une bataille entre les différents acteurs de l'installation, notamment syndicaux. La Confédération paysanne souhaitait une plus grande pluralité et neutralité du dispositif avec une gouvernance différente tandis que le syndicat Jeunes agriculteurs entendait maintenir sa situation de quasi monopole sur l'accompagnement des porteurs de projet agricole (voir TRI n°356). De son côté, le ministère de l'Agriculture prône cette nécessaire ouverture tout en tentant de préserver la place du syndicat majoritaire, un exercice difficile qui fait que le PPP prévu pour être opérationnel en janvier 2008 ne le sera qu'en début 2009.

Le PPP a pour objectifs de personnaliser et de simplifier le parcours du candidat à l'installation. Il participera à conférer la capacité professionnelle agricole en s'ajoutant au diplôme agricole de niveau IV nécessaire pour bénéficier des aides nationales à l'installation (subvention, prêt bonifié). Par contre, il ne remettra pas en cause le critère national de 1/2 SMI (surface minimum d'installation en dessous de laquelle les aides nationales ne sont pas octroyées) pour l'accès au sta-



© : Confédération Paysanne - Fadear

tut d'exploitant agricole. Sur ce dernier point, le ministère s'est cependant engagé à mieux faire appliquer la circulaire qui permet d'accéder à l'équivalent 1/2 SMI à partir d'un nombre d'heures de travail, soit 1200 heures. Ceci devrait permettre aux cotisants solidaires de bénéficier enfin du statut d'exploitant, et d'avancer dans la reconnaissance de leur statut comme cela vient d'être le cas avec le financement de leurs formations.

Concrètement, le Plan de Professionnalisation Personnalisé se découpera en plusieurs étapes : accueil du candidat au point unique, réalisation de diagnostics de projet et de compétences, élaboration (formation, stages, etc.) et réalisation du « PPP », s'ensuivent la validation du PPP et, éventuellement un suivi post-installation. Il est prévu que la réalisation de toutes ces étapes demeure départementale afin d'être au plus près des candidats et de leur territoire d'installation. Le projet d'arrêté prévoit la création d'une section « installation » des commissions départementales d'orientation de l'agricole (CDOA), pour définir et gérer la mise en œuvre concrète du PPP dans les départements. Dans le même temps, les Conseils régionaux sont sollicités depuis quelques

mois par le ministère de l'Agriculture pour participer financièrement à cette mise en œuvre. Ces derniers, *via* l'Association des Régions de France, ont explicitement indiqué que leur contribution serait conditionnée à la place qui leur serait faite dans la gouvernance du dispositif (voir p. III).

Si les objectifs et le déroulé du PPP sont assez clairement définis, la gouvernance et la mise en œuvre du dispositif font encore débat. Ainsi, Michel Barnier, était très attendu sur ce sujet lors de son intervention du 12 juin 2008 au Congrès de la FNSEA-JA. Il n'a fait que confirmer la mise en œuvre départementale du dispositif sans trancher sur la gouvernance du dispositif. Rien n'est donc encore acté à ce jour.

Le choix qui doit s'opérer prochainement est hautement politique car seule l'ouverture à des acteurs agricoles pluriels (de diverses tendances politiques, orientations techniques, filières, etc.) permettra de relever le défi d'une politique d'installation efficace. L'enjeu est important pour tous les acteurs qui, sur le terrain, accompagnent des porteurs de projet, ainsi que pour l'agriculture française qui voit le nombre de ses paysans continuer à diminuer dangereusement alors que le contexte international remet l'agriculture au cœur des politiques.

Chantal Jacovetti, Delphine Coineau
(Confédération paysanne),
David Guyon (Fadear)

Alors que le nombre d'installations aidées ne cesse de diminuer, le ministère semble vouloir garder la même ligne, inspirée par le syndicalisme majoritaire

Les Régions ne veulent pas être exclues de l'installation agricole

Interview de Pierre Edouard conseiller technique à l'agriculture au Conseil régional du Limousin et délégué de L'Association des Régions de France à la CNCPIA¹.

Comment appréhendez-vous la mise en place du Parcours professionnel personnalisé ?

Pierre Edouard : J'observe que contrairement au calendrier indiqué par le ministère de l'Agriculture, l'information et la réflexion sur la mise en place du Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) n'est pas engagée entre toutes les DRAF² et les conseils régionaux. Le syndicat Jeunes Agriculteurs (JA) coprésidé avec l'État la commission nationale chargée de la réforme du parcours à l'installation et il souhaite être co-gestionnaire du nouveau dispositif dans les départements. Les régions sont réticentes à la poursuite de cette co-gestion Etat-profession. Elles souhaitent être reconnues dans le nouveau dispositif d'installation par rapport aux compétences que leur a attribué la décentralisation depuis 1983. Les régions ont des compétences dans les domaines de la formation, du développement économique ou de l'aménagement du territoire.

Nous avons donc demandé au ministère la mise en place d'une commission régionale d'installation pour suivre ces politiques et gérer le PPP. Cette commission devrait proposer des orientations, évaluer et faire évoluer les politiques régionales d'installation. Les JA y participeront en tant que professionnels au même titre que les autres acteurs qui interviennent dans l'installation et l'accompagnement des porteurs de projets, le dispositif doit répondre à des objectifs de neutralité et de pluralisme syndical.

Quel serait d'après vous le parcours idéal pour favoriser l'installation agricole et la création d'activité ?

P. E. : À mon avis, il faut mettre en place un service de gestion des ressources humaines. Nous parlons plus souvent de vaches

ou d'hectares que de personnes. Alors que ce qui est important dans tout projet c'est d'abord le porteur de projet, la prise en compte de son vécu et des ses attentes. Tous les parcours de vie sont à considérer et à valoriser. L'important ensuite est de mettre en relation une offre et une demande d'installation ou d'emploi qui ne sont pas toujours en adéquation et souvent de plus en plus complexe. Il faut donner à chaque porteur de projet l'opportunité de développer ou de corriger son projet.

Ceci nécessite d'abord un accompagnement « chaleureux » et humain basé sur le principe d'ouverture qui permette au plus grand nombre de réaliser leurs ambitions et de vivre dans nos territoires. Ceci passe par un travail en réseau avec tous les acteurs de l'agriculture et de la ruralité dépassant leurs antagonismes et favorisant les synergies.

Quelle est par exemple la politique de la région Limousin en matière d'installation agricole et de soutien la création d'activité ?

P. E. : Nous souhaitons développer l'installation d'agriculteurs ayant ou non des profils conventionnel. L'enjeu est de soutenir l'installation d'enfants d'agriculteurs mais également de développer l'installation hors cadre familial.

Pour ce deuxième objectif, deux axes sont privilégiés. Il s'agit selon nous de développer le salariat agricole avec la mise en place d'une aide au recrutement d'adjoint d'exploitation. L'objectif de cette mesure est de

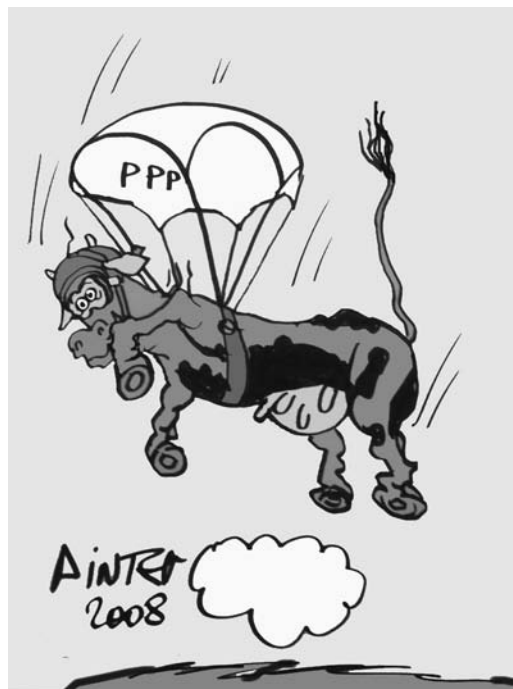
favoriser la rencontre d'un candidat avec le milieu agricole, l'acquisition de savoir-faire et l'entrée en activité. L'installation est toujours une question de confiance entre un cédant et un preneur. Par ailleurs, nous mettons en place un programme d'accompagnement (DIVA) pour les porteurs de projets non conventionnels. Cette

action finance le primo accueil des candidats, l'accompagnement du candidat « de l'idée au projet », le soutien au montage technico-économique du projet et des études de marché. Pour réaliser cet accompagnement individuel, nous avons signé des conventions avec tous les partenaires ayant des compétences dans le suivi de ce type de porteurs de projets.

Cette politique calquée sur l'accompagnement à la création d'entreprises a pour but d'aider les porteurs de projet à exprimer leur diversité et la transformer en projet économique et de vie.

1. Commission nationale de capacité professionnelle à l'installation en agriculture.
2. Direction régionale de l'agriculture et de la forêt.

Les Régions rappellent leurs compétences en matière économique, de formation et d'aménagement du territoire issues de la décentralisation



Propos recueillis par Alain Daneau (FNCivam)

La formation agricole forcée à évoluer

Interview de Mme S. Deblay de l'École d'ingénieurs agronomes de Dijon, qui intervient sur une mission nationale d'appui au système éducatif agricole.

Pouvez-vous indiquer pourquoi une réforme des diplômes de gestion d'exploitation agricole a été entamée ?

S. Deblay : Les référentiels du Brevet professionnel « Responsable d'exploitation agricole » (BPREA) et du BAC pro « Conduite et gestion d'exploitation agricole » (CGEA), tous deux de niveau IV, dataient de 1990 et 1996. Il fallait donc s'interroger sur l'adéquation de ces diplômes avec l'évolution de l'agriculture. Une enquête a été réalisée pour identifier les domaines clés qui marquent l'évolution du monde agricole depuis les années 1990. Au delà des évolutions techniques et des marchés, il faut aujourd'hui prendre en compte la multifonctionnalité de l'agriculture, la prégnance de la réglementation, les questions liées au patrimoine et à la transmission ainsi que les enjeux d'organisation du travail et de gestion des compétences ou de la ressource humaine.

À partir de ce constat, des compétences sont identifiées telles que celles relevant de « la culture générale » et du relationnel (expression, communication), mais aussi l'autonomie et la responsabilité, en lien avec l'évolution de l'agriculture et de la société (les agriculteurs ont une responsabilité par rapport à ce qu'ils produisent et comment ils le font), et l'organisation du travail. Bien sûr s'ajoutent à cela les aspects plus classiques de techniques agricoles. Le problème est qu'il existe une grande variété de systèmes de production, ce qui remet en cause l'approche standard du métier d'agriculteur, de plus en plus complexe et nécessitant des compétences diversifiées.

Quelle place occupe la pratique dans ce nouveau parcours ?

S. D. : La pratique prend toute sa place à travers des sessions d'enseignement technique qui peuvent être évaluées en partie en situation professionnelle lors de stages. Le nombre d'heures attribuées à la pratique par rapport volume global de la formation est cependant lié aux politiques régionales en matière de formation.

Cette réforme sera favorable au public hors cadre familial qui doit se confronter aux réalités du terrain et être formé aux pratiques professionnelles. Il reste par ailleurs toujours possible de valider des acquis « académiques » (formation générale), et professionnels pour alléger le volume horaire, et les candidats peuvent bénéficier de la Formation ouverte à distance (FOAD).

Est-ce que cette réforme favorise l'ouverture et l'adaptabilité des candidats à de nouvelles activités et de nouveaux systèmes de production (bio, durable, etc.) ?

S. D. : Ce diplôme doit améliorer les capacités à se projeter dans l'avenir, à s'adapter, car on peut changer de production voire de métier dans sa carrière. Les élèves sont ainsi amenés à choisir des cours et des stages en dehors du système d'exploitation sur lequel ils souhaitent s'installer. D'autre part, pour tenir compte du fait que la majorité des personnes formées ne s'installent pas à l'issue de la formation, les élèves doivent selon l'enseignement raisonner leur projet d'installation ou une insertion professionnelle en tant que salarié.

Être agriculteur

Julien et Clément, étudiants en BTS agricole, s'apprentent à devenir agriculteurs. Points de vue croisés sur l'installation agricole aujourd'hui.

Julien et Clément, 20 ans, sont en fin de 2^e année de BTS agricole ACSE¹ au lycée de Roanne-Chervé (Loire). Après un bac technologique en sciences de l'agronomie et de l'environnement, ils ont affiné leur projet d'installation pendant deux ans et s'apprentent à franchir le pas, une fois le diplôme obtenu. Julien vient du Pilat, au sud du département, où le lait est la production dominante. Son oncle lui a transmis la passion de l'élevage, l'envie de valoriser ses produits en vente directe et le goût du contact avec les consommateurs. Ce qui lui importe, c'est de « vivre de ce qu'[il] fait, et que ça [lui] plaise. » Il a choisi de s'installer en production avicole, sur un terrain cédé par son oncle. Ses difficultés à obtenir

L'agriculture diversifiée est aussi mieux prise en compte *via* un panel d'unités thématiques de cours qui donne plus de choix pour s'installer sur des systèmes d'activités diversifiés (activités de transformation et de services). La prise en compte de l'agriculture durable est en voie, notamment au travers d'exercices de comparaison entre systèmes de production. Mais il faut que l'enseignement agricole intègre des références technico-économiques ainsi que des formateurs compétents dans ce domaine.

Interview réalisée par Alain Daneau

L'enseignement agricole en danger

L'enseignement agricole fait lui aussi les frais des restrictions budgétaires dans le secteur de l'éducation. Par exemple à Saint-Affrique au lycée agricole « La Cazotte », l'ensemble du personnel, les parents d'élèves ainsi que les élèves ont bloqué leur établissement suite à l'annonce d'une diminution « *drastique et anormalement élevée* » de 4,5 % de la dotation en moyen du lycée, en lien notamment avec le passage du Bac pro de 4 à 3 ans. Cette baisse pouvait se traduire par un regroupement

de filières et mettait en péril la formation en agriculture biologique, à l'heure où l'on se demande comment approvisionner les cantines en produits bio non importés. La Cazotte est l'un des rares lycées permettant l'installation des jeunes en bio. Suite à cette mobilisation, 4 filières spécifiques au lycée seraient temporairement maintenues, dont l'agriculture bio.

La FEP CFDT (fédération de l'enseignement privé confessionnel) estime de son côté un manque de 252 postes pour

l'ensemble des établissements agricoles privés au niveau national pour la rentrée 2007; 120 postes de documentalistes n'ont pas non plus été renouvelés. À titre d'exemple, en Bretagne, pour un total d'environ 29 000 élèves scolarisés, de 2001 à 2007, on est passé d'une moyenne de 28,1 élèves par professeur à 29,5 élèves. De plus, les remplacements des profs en arrêt, dans le privé, ne sont plus assurés qu'à partir du 91^e jour d'absence... ce qui est déjà le cas dans les lycées publics.

Travailler sans gâcher sa vie

du foncier ont un peu terni son image du monde agricole qu'il croit pourtant solidaire : « *Le message qu'on reçoit, c'est "produisez, produisez, produisez !" alors forcément, les agriculteurs sont dans un cercle vicieux* ». Créer un atelier de volailles lui a ainsi paru la meilleure alternative, satisfaisant son goût de l'élevage, offrant des possibilités de transformation et de vente directe et surtout, n'entrant pas en concurrence avec les autres éleveurs au niveau foncier.

Clément quant à lui va s'associer avec son père, éleveur de vaches charolaises dans le Roannais. Il lui a d'abord fallu convaincre ses parents, frileux à l'idée qu'il s'installe dans un contexte jugé « *chaotique et instable* », tant au niveau des prix qui jouent au yoyo, que des réglementations sans cesse en évolution. Lui aussi estime le monde agricole solidaire... mais surtout avec les gens « *du milieu* ». Pour lui, l'avenir immédiat passe par l'agrandissement

Le monde agricole est solidaire... mais surtout avec les gens « du milieu »

afin d'atteindre un revenu décent : « *Gérer 160 ha, ça donne de l'ambition, ça motive* ». Mais il voit bien qu'il y a une certaine contradiction entre ses projets d'agrandissement et la capacité du monde agricole à installer des jeunes, en particulier des « *extérieurs* »... Sceptique, il estime que s'installer « *n'est pas donné à tout le monde, il faut être au courant, il y a beaucoup de choses qui bougent et c'est déjà dur à suivre quand on est dedans* ».

Pour se faire une place, tous deux misent sur leurs choix de production et de commercialisation : choix des races, recherche de la meilleure valorisation possible des produits. L'organisation du travail leur paraît également essentielle, ils veulent prouver à leurs amis qu'on peut être agriculteur sans gâcher sa vie : « *S'installer si jeune, ils trouvent ça énorme, eux ils ne le feraient pas* ». Globalement, la formation leur a donné les éléments pour se lancer,

notamment en droit et en gestion, mais ils estiment manquer de pratique, et finalement, leur expérience familiale leur sera d'un grand secours. Il faudrait aussi mettre l'accent sur la gestion des ressources humaines, car le salariat risque de se développer. La formation suit-elle d'assez près les évolutions du monde agricole? Les alternatives qui émergent (circuits courts, ...) sont méconnues : « *On n'ose pas se lancer dans des entreprises farfelues... même si ça a l'air d'avoir une bonne image et être appelé à se développer* ».

Malgré les incertitudes sur l'avenir, un parcours à l'installation qui leur paraît peu clair, Julien et Clément restent confiants et, surtout, motivés : « *Etre agriculteur, c'est un beau métier, complet et qui a du sens : produire de la nourriture, c'est un défi quotidien* ».

Sylvie Robert (FNCivam)

1. Brevet de technicien supérieur agricole, spécialité Analyse en conduite des systèmes d'exploitation.

L'intelligence collective pour une installation réussie

Interview de Sophie Testud, formatrice au CFPPA¹ de la Dordogne, animatrice des stages de pré-installation nécessaire pour l'obtention des aides.

Quel est le profil actuel des stagiaires?

S. T. : Cette année, sur environ 70 candidats à l'installation, il y a 75 % d'hommes et 25 % de femmes. 14 % ont plus de 35 ans, 43 % moins de 24 ans et 43 % entre 25 et 34 ans. Sur le plan juridique, la moitié s'installe en forme sociétaire. Les personnes s'installant en dehors du cadre familial représentent un tiers du public. 37 % étaient salariés avant de s'installer et seulement 21 % aides familiaux. Fait étonnant, seulement 20 % sont issus de la formation continue BPREA.

Quel principal constat faites-vous sur les compétences et projets des candidats?

S. T. : Les formations suivies par les jeunes ne mettent pas assez l'accent sur les aspects commerciaux (marché national, international, place des GMS...), les possibilités d'améliorer la valeur ajoutée par la vente directe et les circuits courts. De ce fait ils restent trop axés sur des schémas de com-

mercialisation conventionnels. Il est donc indispensable de les ouvrir sur d'autres modes de production et de commercialisation et qu'ils sachent se dédouaner des aides PAC dans la perspective 2013.

Comment analysez-vous le futur Plan de professionnalisation personnalisé ?

S. T. : Il est tout d'abord regrettable que la durée du stage se limite à 3 jours, au risque de le transformer en « défilé de mode » des organismes institutionnels classiques. Les jeunes ont besoin d'échanger sur leur projet, leurs chiffres et d'avoir le regard de leurs collègues et des formateurs sur leur projet d'installation.

S'il fallait simplifier le passage obligé pour avoir accès aux aides à l'installation, il faudrait malgré tout conserver pour les candidats un temps de réflexion fort sur l'identification de leurs finalités et l'équilibre entre projet de vie et projet professionnel. Des visites chez des collègues récemment instal-

lés permettent de prendre du recul sur son projet et contribuent à l'autoévaluation. En un mot « *l'intelligence collective* » est à privilégier dans ce parcours très individualisé. Il convient enfin d'apporter aux candidats une information concise sur les aspects réglementaires, de les aider à bien identifier qui peut les accompagner, à se fixer des échéances viables et à appréhender les éléments techniques, économiques de leur projet.

La dimension individualisée du PPP est intéressante. Ce nouveau dispositif devrait permettre d'adapter le parcours aux préoccupations du jeune, notamment sur les plans juridiques, fiscaux, financement et techniques, et éviter ainsi de revoir des données déjà abordées dans les cursus de formation initiale et continue.

Propos recueillis par Alain Daneau

1. Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles.

Accompagner l'installation agricole de son voisin

Agriculteurs, consommateurs, élus ou simples citoyens, tout le monde peut donner un coup de pouce à l'installation agricole dans son village.

Dans la cuisine de Gaël ce soir, l'ambiance est plutôt conviviale. À quelques mois de son installation, il discute avec trois paysans des villages voisins autour d'un verre de jus de pomme local. Les chiffres du projet sont désormais sur la table, on cause matériel, commercialisation, voisi-

S'installer hors normes dans les Bouches-du-Rhône

Malgré le contexte fortement urbanisé des Bouches-du-Rhône et des contextes sociaux difficiles, l'ADEAR montre que des installations hors normes sont possibles. Il n'y a pas de profil type pour s'adresser à cette association de développement agricole. «*Nous aidons les gens qui sont hors cadre de tout*» précise Laetitia Donnadieu, animatrice de l'ADEAR, les RMIstes, des personnes en reconversion professionnelle, des filières inhabituelles comme la spiruline... Il n'y a pas de «bon» ou «mauvais» projet. La personne est motrice de son accompagnement. Il n'y a pas de projet «clés en mains».

Au delà des classiques formations, orientations et suivi, le tutorat ici proposé permet à un agriculteur en activité de conseiller le porteur de projet, y compris après l'installation elle-même. La méthode fait largement appel à la dynamique de groupe : notamment lors des formations où les candidats échangent sur l'avancement de leurs projets respectifs. Le premier accueil, individuel ou collectif, s'organise en partenariat avec de nombreux acteurs de l'encadrement agricole (mutualité agricole, chambre d'agriculture, centre de formation, syndicat Jeunes agriculteurs pour les projets qu'ils ne traitent pas).

Reste l'épineux problème du foncier. Avec la spéculation immobilière particulièrement forte, il est difficile de dégager même de petites surfaces pour le maraîchage. La création de SCI ou le partenariat avec l'association Terres de Liens pourrait permettre de trouver des solutions.

Marc Guilbaud (FRCivam Paca)

nage... Voilà presque un an que ce petit groupe de tuteurs se retrouve, à la demande de Gaël, pour faire le point sur l'avancée de ses démarches. «*Au départ, le groupe m'a aidé à me bouger, je voulais reprendre un petit atelier de volailles et développer une autre production, mais je ne savais pas laquelle, ni sur quelles terres*», se rappelle le futur paysan.

Dans la tourmente du parcours à l'installation, quatre porteurs de projet dans le nord des Deux-Sèvres ont ainsi bénéficié l'an dernier de l'appui de quelques «locaux». Des «hors cadre familial» aux fils de paysans, tout le monde y trouve son compte : appui technique accessible en un coup de fil, insertion dans la cuma¹ locale, accompagnement dans les démarches auprès des propriétaires, soutien moral... à chaque porteur de projet correspond des

attentes et un groupe d'appuis différents. Tout l'art du tutorat réside dans la construction d'un groupe d'appui approprié au porteur de projet. Une bonne connaissance du territoire et de ses acteurs est indispensable. L'idée de cette mise en relation sur mesure a germé il y a quelques années au sein de l'association Civam du Haut Bocage. Elle s'accomplit aujourd'hui dans le cadre d'un partenariat large avec l'encadrement agricole. Cette démarche prend de l'ampleur et devrait trouver sa place dans le nouveau «parcours professionnel personnalisé». Reste donc à développer le réseau de tuteurs mobilisables.

Marie Gazeau (Civam du Haut Bocage)

1. Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun.

Faciliter le rapprochement entre offre et demande de fermes

Aujourd'hui, en Ile-et-Vilaine, 14% des 11 500 chefs d'exploitation ont plus de 55 ans et sont susceptibles de prendre leur retraite d'ici 2013 sans avoir de successeur connu. En 2007, seuls 197 chefs d'exploitation cessant leur activité ont inscrit leur exploitation au Répertoire départ installation (RDI) car peu estiment leur outil transmissible. Parallèlement, les candidats à l'installation peinent à trouver un lieu pour s'installer. Au delà de la concurrence foncière, ceci découle d'un décalage important, quantitatif et qualitatif, entre les fermes à reprendre et les projets d'installation. De ce fait, sur 177 installations aidées, seules 31 se sont faites via le RDI.

Face à ce constat, la Fédération des CIVAM d'Ile et Vilaine a créé en 2007 un «diagnostic transmission» qui permet d'identifier pour les fermes disponibles toutes les potentialités pour installer un ou des jeunes agriculteurs, soit en maintenant le même système d'exploitation, soit en envisageant de changer de production ou de créer de nouvelles activités sur la ferme. Ces éléments sont évalués grâce à

des indicateurs prenant en compte le potentiel propre de la ferme et celui de son environnement naturel, social et économique. Des questions comme les modalités de la reprise, le logement du reprenneur ou les relations avec les propriétaires et la famille sont aussi abordées. L'objectif de cet outil est d'inciter les agriculteurs à anticiper la cessation d'activité en leur montrant que leur ferme peut intéresser des candidats à l'installation et que cela peut passer par une évolution du système d'exploitation. Ce diagnostic est proposé gratuitement, idéalement cinq ans voire plus avant l'arrêt d'activité.

En parallèle, des actions de repérage et d'information des cédants sont mises en place. Un site Internet¹ est également à disposition pour faire passer des annonces de fermes à reprendre, de foncier disponible ou de projets d'installation.

Pour plus d'info, contacter la FdCivam 35 au 02 99 77 39 28.

Claire Leauté, M. M. (FDCivam 35)

1. www.civam-bretagne.org/annonces.

Une installation avec l'appui de consommateurs

L'émergence de groupements de consommateurs locaux peut faciliter la concrétisation d'un projet d'installation. Récit et analyse du parcours d'un paysan boulanger nouvellement installé.

Non issu du milieu agricole, Olivier se découvre une passion pour l'agriculture biologique. Un des éléments déclencheurs fut la rencontre d'un maraîcher et paysan boulanger biologique pratiquant la vente directe près de Rennes. Après une formation en Brevet professionnel (BPREA), il se consacre pleinement à son projet et réalise son stage de pré-installation. Une expérience de salariat temporaire sur une ferme en production laitière bio l'oriente ensuite définitivement vers ses convictions premières. «*La nécessité en tant que producteur d'avoir un lien direct avec les consommateurs. Ça me semble primordial et c'est la conception même que je me fais du métier de paysan*», explique-t-il. Il n'envisage pas cependant de s'installer seul sans avoir conforté la technique et la gestion. «*Je suis tombé sur une annonce du Centre de formation de Caulnes [22] qui cherchait un formateur. J'ai postulé et y ai enseigné pendant 5 ans. Ça m'a permis de continuer à me former moi-même au contact des autres porteurs de projets*», analyse Olivier. Ce parcours riche d'échanges humains, de bases théoriques et d'expériences pratiques a enrichi sa réflexion initiale.

À 32 ans, Olivier décide alors de concrétiser près de Dinan son projet d'installation en agriculture biologique. Il produira de la viande bovine et fabriquera du pain à partir des céréales produites sur sa ferme, valorisé en vente directe. Un projet inscrit dans une démarche territoriale forte, soutenu par le groupe Civam régional et des

organismes d'économie sociale et solidaire. Mais, «*malgré le sérieux de mon dossier, les banques n'ont pas voulu suivre, l'argument avancé étant le montant de reprise jugé trop important pour ce type de projet...*», rapporte Olivier. La déception a été importante, d'autant que les fermes disponibles font cruellement défaut : sur la région Bretagne, on recense trois porteurs de projets pour une ferme inscrite au Répertoire départemental à l'installation (qui recense les fermes disponibles). La spéculation foncière raréfie considérablement les possibilités d'installation et prend bien souvent le pas sur la volonté de transmettre de la part des cédants.

ENGAGEMENT ÉCRIT D'ACHAT DE PAIN

Toujours formateur au lycée agricole de Caulnes, Olivier s'installe avec sa famille à la campagne, en poursuivant malgré tout les démarches administratives pour préparer son installation en paysan boulanger. En parallèle, il prend connaissance du lancement d'un groupement d'achat de produits alimentaires locaux sur la commune voisine. Son projet reçoit un accueil favorable de la part des consommateurs des «Paniers de St-Gilles», qui recherchent des produits fermiers et biologiques. Créé à



l'initiative d'une association communale de protection de l'environnement, l'un des objectifs des Paniers de St-Gilles consiste à redynamiser une agriculture locale créatrice d'emplois.

Le groupement de consommateurs (40 familles) a permis d'appuyer le dossier notamment auprès de la banque, par l'apport d'un engagement écrit quant à l'assurance d'achat de pain et ensuite sous forme de cautions solidaires individuelles au projet.

Cet appui du groupement d'achat a contribué au lancement de son projet en attendant de récupérer quelques terres pour atteindre les ratios fixés par le Programme agricole départemental qui fixe les seuils de surface par type de production nécessaires pour bénéficier des aides agricoles PAD. En attendant, il s'organise avec un producteur voisin en conversion biologique pour les travaux d'astreinte en échange de prêt de matériel nécessaire à la culture du blé bio. «*Parfois, j'ai eu quelques coups de blues, la convivialité et la motivation des gens proches et militants des paniers de Saint-Gilles ont constitué un encouragement moral important pour mon projet. Mon installation a été rendue possible par les consommateurs*», conclue Olivier.

Pascal Aubrée (FRCivam Bretagne)
Crédit photo : FNCivam

La couveuse en agriculture ne vaut pas que pour les œufs

Les «espaces test» agricoles ont pour objectif de permettre à des personnes souhaitant s'installer en agriculture de tester leurs compétences professionnelles, de vérifier la faisabilité économique et l'adéquation du projet avec leurs motivations et le territoire. L'expérience dans un espace test, également appelé «couveuse», va permettre d'aller au delà du simple stage de préparation à l'installation car il donne les moyens au porteur de projet de prendre son autonomie en lui garantissant un cadre sécurisé (statut, accompagnement technique agri-

cole, formation diverses). Il pourra ainsi développer ses aptitudes entrepreneuriales, analyser et ajuster sa production. Durant la période de test le porteur commence à prospecter certains marchés et les différents mode de commercialisation et de diffusion, à fidéliser une clientèle future qui permettra de garantir les premiers revenus au moment de l'installation, etc.

Les dispositifs de test semblent particulièrement pertinents en milieu péri urbain où l'on voit la demande en produits locaux, en fruits et en légumes exploser. Ici, l'espace

test peut jouer pleinement son rôle en créant des partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux (producteurs, consommateurs, élus, etc.) et notamment les centres de formation en agriculture.

Depuis peu, des espaces test agricoles en milieu rural et péri urbain fleurissent en France comme l'illustrent les expériences du Germeur de l'AFIP dans le Nord-Pas-de-Calais, la Marmite du MRJC, le projet de couveuse «l'éveil des vocations à la création d'activité» des AMAP en Ile-de-France ou encore ASPAARI en Bretagne.

V. C.

Transmettre c'est pas du cinéma !

Dans le Lot, une expérience originale de co-formation a été réalisée qui fait dialoguer candidats à l'installation et cédants... sur une scène de théâtre.

L'Association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ARDEAR)¹ de Midi-Pyrénées organise des formations de groupes pour accompagner la transmission de fermes, permettant de dépasser le tête à tête entre cédant et repreneur. En 2007, suite à la rencontre avec la compagnie Arc en Ciel Théâtre Limousin Midi-Pyrénées² et Bruno Bourgarel, une formation d'un genre nouveau est montée comme espace de parole collective. Comédien initié aux pratiques du théâtre « institutionnel », B. Bourgarel propose la méthode du jeu par le rôle et la coopération active des groupes.

« L'idée était de mettre en commun les situations vécues par chacun. D'abord entre pairs, pour partager les difficultés et constater qu'elles sont partagées. Ensuite pour que les deux côtés aient l'occasion de découvrir les difficultés de l'autre », explique Aude, animatrice à l'ARDEAR. « En général, dans les formations, il y a un intervenant qui parle et éventuellement des questions qui suivent. Là, nous avons la parole de bout en bout. On reste même étonnés de la participation de tous : il y a d'emblée un "climat", créé surtout par les jeux, qui

fait que chacun se sent respecté », témoigne Marie Cayrel, une participante qui souhaite transmettre sa ferme. Car l'ambition du théâtre institutionnel est bien là : promouvoir des espaces de confrontation de savoirs, comprendre que l'on porte un rôle vis-à-vis duquel il faut savoir prendre du recul pour comprendre celui d'en face. Pas facile pourtant de mobiliser des participants autour de cette démarche originale... « Nous savions que la méthode proposée déclencherait des réticences : ça fait peur de causer des problèmes en public, de "faire du théâtre" lorsque l'objectif est de devenir paysan... et, en même temps, ça fait envie parce qu'on sent qu'il y a un truc à expérimenter pour se poser et réfléchir à ce qui arrive », explique Bruno Bourgarel.

Une réunion d'information permet d'explicitier le contenu de la formation et de faire disparaître les doutes. Au final, 14 participants se retrouvent. Le démarrage de la formation par des jeux détend les participants et contribue à dédramatiser l'échange. Puis, ceux-ci sont invités à jouer

des scènes, par exemple le cédant, son voisin, le repreneur, le maire, etc., pour se mettre « à la place de ». Ensuite les « spectateurs » lèvent la main et remplacent un des acteurs pour essayer de « faire autrement » et chercher des alternatives. « Les blocages, ce sont bien sûr toutes les questions administratives, l'accès au foncier. Mais on comprend aussi que céder sa ferme, ce n'est pas seulement céder un outil de travail, mais une histoire humaine, des projets, des voisins... et inversement vouloir reprendre une ferme, ce n'est pas juste rêver sans savoir, c'est affirmer son projet, son professionnalisme. Les jeunes doivent avoir ce respect de l'héritage et bénéficier également d'une bienveillance du cédant, et si tous partagent les mêmes engagements, pour autant leurs perceptions sur les enjeux de la reprise sont différents ! »

1. Les ADEAR constituent un réseau national d'associations qui soutient toute initiative ou création d'activité dans une démarche d'agriculture paysanne.
Contact : Fédération des ADEAR, 01 43 63 41 53
2. Cette compagnie qui pratique le théâtre forum, ou théâtre institutionnel, fait partie de la coopérative associative Arc en Ciel Théâtre, composée de 9 membres en France.
www.arcenciel-theatre.org.

N. C.

Pour compléter

Consultez le dossier du n°285 de *Transrural initiatives*
« Une installation pour deux départs : l'insoluble équation pour l'agriculture ? ».

Dossier téléchargeable sur le site www.transrural-initiatives.org (archives dossiers).



Dossier réalisé grâce au soutien de : **CIVAM** et **IN.P.A.C.T**

Ce dossier est tiré du numéro 361 de la revue *Transrural initiatives*.

Portée par des mouvements associatifs d'éducation populaire à vocation rurale (l'AFIP et les CIVAM), *Transrural initiatives* apporte tous les 15 jours un éclairage de l'actualité agricole et rurale en privilégiant les réalités de terrain. Expression militante et alternative, elle tend à prendre en compte la pluralité des analyses et des points de vue.

Revue associative, *Transrural* s'appuie sur un comité de rédaction composé d'acteurs du développement rural (animateurs, militants associatifs).

Sans publicité, la revue vit en partie grâce aux abonnements. Alors, si vous avez apprécié ce dossier n'hésitez pas à demander deux numéros gratuits afin de découvrir la revue sous son format entier. Et si cela vous a plu... **abonnez-vous !**

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Profession :

Je m'abonne seul à *Transrural Initiatives* (pour un an, 24 numéros)

- Je m'abonne en groupe et souscris abonnements.
 La revue est expédiée à chaque personne dont la liste des adresses est jointe.
 Au terme de l'abonnement, je recevrai une lettre de relance pour tout le groupe.
- Je désire découvrir la revue et je m'abonne pendant 3 mois pour 15 € (6 numéros).
 Je verse la somme de euros
 à l'ordre de l'ADIR, 2 rue Paul Escudier - 75009 Paris.
- Je désire une facture.

Individu : 44 € – Etudiant, chômeur : 35 € – Institutions : 72 € – Soutien : 100 €

4 à 10 abonnements 35 € l'unité
 + de 10 abonnements 30 € l'unité

ABONNEMENT